

Commission des finances

Date: 4 juin 2025

► Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024

1. À sa 353e bis session (2 juin 2025), le Conseil d'administration a pris note du rapport du Commissaire aux comptes et décidé de transmettre à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes¹.
2. Il est rendu compte de l'examen de cette question par le Conseil d'administration dans les [procès-verbaux de la 353e bis session](#).

Projet de décision

3. **La Commission des finances décide de recommander à la Conférence d'adopter les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024.**

¹ GB.353bis/PFA/1 and ILC.113/FIN.